



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Yves Cruchten



Luxembourg, le 1^{er} mars 2022

Débat d'orientation n° 7962
- Avenir de l'Europe

Résolution

La Chambre des Députés,

Considérant

- que la tenue de la Conférence sur l'avenir de l'Europe a ouvert un nouvel espace de débat avec les citoyens européens ;
- que la Chambre des Députés a tenu à soutenir cette initiative et à s'impliquer directement dans cet exercice démocratique de portée européenne ;
- que l'objectif de l'initiative consiste à donner la parole aux citoyens ;
- que conformément à l'approche ascendante, ouverte, transparente, inclusive, participative et équilibrée préconisée par les institutions européennes, la Chambre des Députés a organisé sa propre campagne qui s'articule autour de différents types d'événements ;
- que des groupes de discussion ont été constitués sous le parrainage de la Chambre des Députés afin d'identifier les sujets relatifs à l'avenir de l'Europe qui préoccupent les résidents du Grand-Duché de Luxembourg ;
- que quatre panels thématiques ont été organisés à la Chambre des Députés (le creusement des inégalités, la compétitivité économique de l'Union européenne, la gestion des flux migratoires et le changement climatique) ;
- que les députés ont rencontré les citoyens dans le cadre de discussions dans les cafés dans les quatre circonscriptions électorales (à Grevenmacher, Diekirch, Luxembourg et Esch-sur-Alzette) ;
- l'organisation d'un échange de vues entre représentants du Parlement des Jeunes et de la Chambre des Députés sur l'avenir de l'Europe ;
- le rôle des Parlements nationaux dans l'UE tel que formulé par le Traité sur l'Union européenne et notamment leur contribution active au bon fonctionnement de l'Union européenne ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- qu'en 2006, la Chambre des Députés a adopté une nouvelle stratégie en matière de traitement des dossiers européens et qu'en 2017 elle s'est engagée à revoir cette procédure à la suite du débat d'orientation sur l'avenir de l'Europe, débat N° 6944 ;
- que le pouvoir législatif doit disposer de moyens supplémentaires pour pouvoir travailler de manière plus efficace dans le domaine des affaires européennes, surtout dans les matières très complexes ;
- que les parlements nationaux ont leur rôle à jouer dans la démocratisation du projet européen en y associant de manière plus large les espaces publics nationaux ;
- que la Chambre des Députés peut contribuer à combler l'écart entre les citoyens et les institutions européennes ;

s'engage à tenir compte des résultats de la consultation citoyenne à travers:

- la communication des résultats de la campagne de consultation de la Chambre au gouvernement et aux institutions européennes ;
- la tenue d'un débat à la Chambre des Députés sur les propositions concrètes formulées par les citoyens dans le cadre des événements prémentionnés ;
- un espace de débat public ouvert avec les citoyens encore plus large traitant des questions législatives européennes ;

et s'engage d'autre part à procéder à :

- l'identification de dossiers européens absolument prioritaires permettant à la Chambre des Députés de prendre position en séance publique ;
- la continuation des travaux de suivi des résultats et conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe au sein de la sous-commission de l'AEECIA, après le 9 mai 2022 ;
- la promotion du dialogue politique et de la participation active des parlements nationaux à travers la procédure dite du carton vert en complément de la procédure dite de subsidiarité ;
- la nomination, en commission parlementaire, d'un rapporteur pour chaque dossier européen prioritaire ;
- une coopération plus étroite avec le gouvernement pour discuter en amont la position luxembourgeoise sur l'ensemble des dossiers politiques et législatifs européens et à inviter les membres du gouvernement lors des sessions du Conseil dans les commissions ;
- l'invitation, selon sujets, des membres luxembourgeois du Parlement européen dans les commissions spécialisées ;
- l'augmentation de sa propre expertise en affaires européennes ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- le renouvellement de la demande exprimée dans la lettre du 22 septembre 2010, et réitérée dans les lettres du 10 octobre 2011 et du 8 octobre 2012, adressées au Premier Ministre afin d'obtenir communication des fiches d'impact sur les propositions législatives européennes préparées par les ministères compétents ;
- l'organisation d'un débat public, dans la mesure du possible, lors de l'adoption d'un avis motivé ou politique ;
- l'organisation plus systématique d'auditions de la société civile sur des sujets européens prioritaires ;
- une meilleure concertation avec les autres parlements nationaux au sujet des papiers de consultation de la Commission européenne ;
- la promotion de la participation des membres de la Chambre des Députés à la coopération interparlementaire dans le cadre de l'Union européenne ;
- l'organisation d'échanges réguliers entre les commissions compétentes de la Chambre des Députés et la Commission européenne et le Parlement européen ;
- la promotion des échanges entre l'administration parlementaire et l'administration du Parlement européen ;
- une meilleure collaboration avec les chambres professionnelles sur les dossiers européens ;
- un échange régulier avec le Parlement des jeunes sur les grandes questions européennes ;
- l'organisation d'assises au sujet de la politique européenne.

U. Wink

Y. Crocheton

Eupain S.

T. Kerkhiser

M. Oberweis

G. P. P. P. P.